



## PEX 23/06 FEU DE JARDIN AVEC PROPAGATION AUX FAÇADES

### CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Le mercredi 5 avril à partir de 21h42, le CTA reçoit de nombreux appels de requérants paniqués indiquant successivement un feu de jardin, de balcon, de maison puis d'appartement. Des cris sont perceptibles.

### SITUATION À L'ARRIVÉE

Il s'agit d'un feu ayant éclaté dans le jardin d'un appartement du RDC qui s'est ensuite propagé à la façade et à plusieurs appartements de deux bâtiments à usage d'habitation collective R+3 et R+4 de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> famille. L'ensemble des habitants a évacué.



### MOYENS AU DÉPART



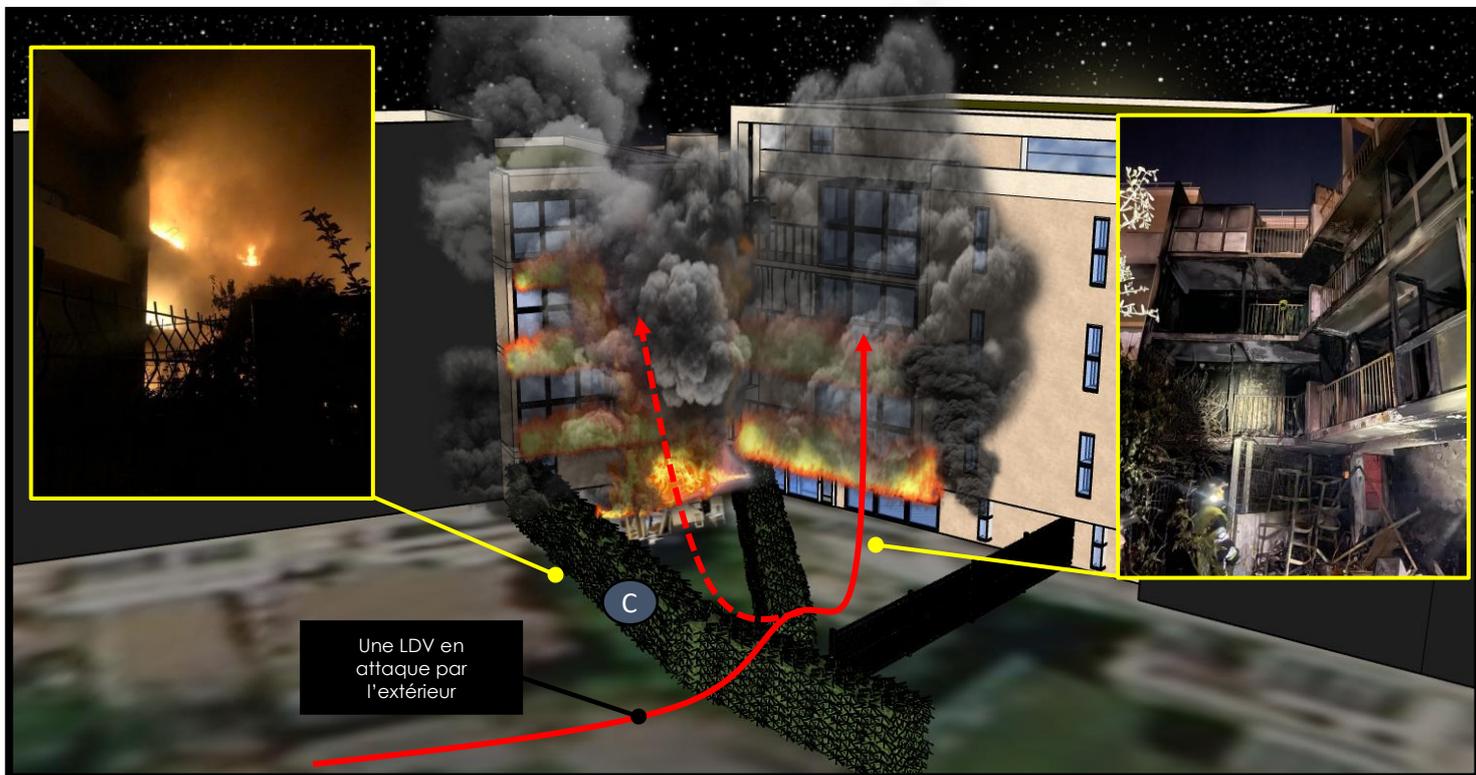
### MOYENS EN RENFORT



### RÉACTIONS IMMÉDIATES EN FAÇADE A

- Établissement d'une LDV sur division alimentée en reconnaissance dans l'appartement du RDC ;
- Établissement d'une LDT en façade pour stopper les propagations ;
- Alimentation du FPT par le conducteur.





## RÉACTIONS IMMÉDIATES EN FAÇADE C

- Reconnaissance approfondie de la façade C ;
- Prise en compte des moyens en renfort ;
- Établissement d'une LDV par l'extérieur en coordination avec la façade A.

Vidéo du développement du feu en façade C par un témoin



## DÉROULÉ DE L'OPÉRATION

Il est 21h49 lorsque le CIS du secteur de premier appel reçoit un ordre de mission pour « feu de végétation dans un jardin contre une habitation ». La notion de plusieurs appels est précisée mais la localisation semble floue puisque le feu peut se trouver « peut-être sur un balcon » ou « peut-être dans une habitation ».

Les CA et le CDG prennent le soin d'analyser la ZI ensemble avant leur engagement. En transit, le CODIS contacte par TPH le CDG en lui indiquant ne pas savoir exactement ce qui brûle.

À leur arrivée sur les lieux, le premier FPT, l'EPS ainsi que le CDG constatent en façade A un feu déjà développé partant du RDC et allant jusqu'au R+2. De nombreux badauds paniqués prennent à partie le premier FPT. Le CDG décide alors d'organiser géographiquement l'opération. Le CA du premier FPT prend en charge les reconnaissances et l'attaque de la façade A au moyen d'une LDT et d'une LDV. Il demande au CA de l'EPS d'effectuer une reconnaissance sur la façade C, accessible par une étroite coursive. En s'y rendant, ce dernier prend « une vague de foule affolée » qui le prend à partie lui demandant de réaliser des actions. En arrivant sur les lieux, Il constate un feu partant du rez-de-jardin avec propagation jusqu'au R+2 des 2 immeubles contiguës et plusieurs appartements en feu. En réaction immédiate, Il guide le FPT arrivant en renfort jusqu'au PEI à proximité et demande l'établissement immédiat d'une LDV 500 de plain-pied avec pour mission une attaque extérieure afin de faire baisser l'intensité du feu. Une coordination se met alors en place entre la façade A et C pour coordonner les attaques extérieures et au fur et à mesure intérieures.

Après sa reconnaissance, le CDC prend le COS et procède à la création de 2 secteurs géographiques (bâtiment A et B) et un fonctionnel (SUAP). Les foyers principaux seront déclarés éteints à 23H02.

Le bilan sera au total de 8 appartements impactés, 4 totalement détruits et 4 partiellement. Aucune victime ne sera déplorée.

## LES FEUX DE FACADES

Souvent impressionnants, les feux de façades ont généralement deux origines :

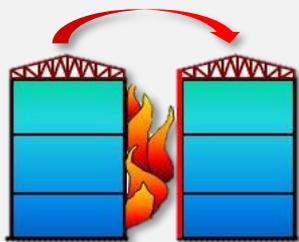
- Soit, ils sont la conséquence de la « sortie » d'un feu d'appartement, dans une cour, courette ou façade ;
- Soit, ils sont la conséquence d'un rayonnement (ou contact direct) d'un incendie extérieur.

Dans le premier cas, le feu sautera d'étage en étage et dans le second, le rayonnement agira de façon plus uniforme sur la façade, déclenchant ainsi de multiples départs de feu sur plusieurs étages.

En fonction de la configuration du bâtiment (angle de murs contigus, emprise géométrique du bâtiment...) ainsi que de la présence et de la nature des ouvrants (fenêtres en PVC, encombrement des balcons...) l'incendie peut se développer verticalement à grande vitesse sous forme de « langue de feu » et peut entraîner une propagation du feu et des fumées toxiques à l'intérieur du bâtiment.

Ces feux à cinétique rapide sont d'autant plus dangereux que les occupants, bloqués chez eux, adoptent des comportements imprévisibles par affolement et peuvent gêner l'action des secours.

Par conséquent et en cas de sinistre important, le COS doit demander les moyens nécessaires pour engager simultanément les opérations d'extinction, de prise en charge des victimes et de reconnaissances.



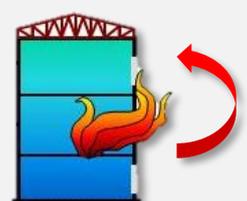
D'une façade à une autre



D'un feu extérieur à la façade



Le long de la façade



D'un appartement à l'autre par les fenêtres

Dans notre situation, l'incendie s'est vraisemblablement déclaré au rez-de-jardin et s'est propagé par rayonnement et convection aux étages supérieurs et à l'immeuble voisin par la présence de combustible et d'encombrement des balcons.

## LA REGLE DU C+D

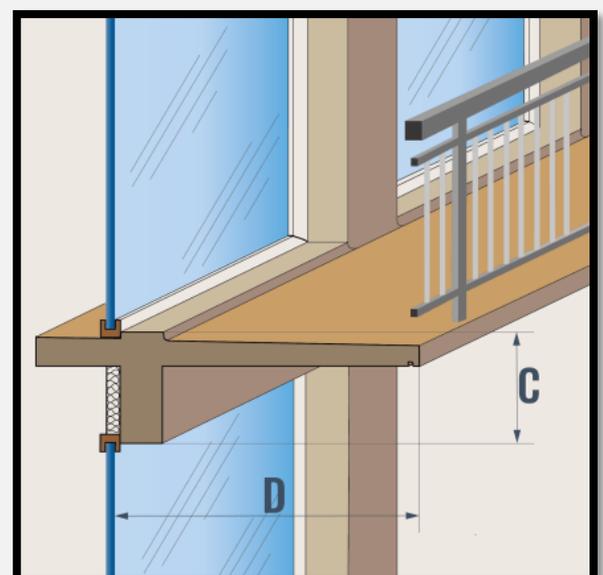
La règle du C+D est une mesure de prévention incendie qui a pour objet de créer un obstacle à la propagation d'un feu par la façade d'un étage à l'autre.

- C = Distance verticale entre le haut d'une baie et le bas de celle qui lui est superposée ;
- D = Distance horizontale entre le plan des vitres et la grande saillie de l'obstacle résistant au feu.

Son objectif est d'allonger le parcours des flammes d'un étage à l'autre. Cependant, cette notion peut être mise à mal par une utilisation étendue des balcons (stockage divers, jardinières, garde-corps, rideau...).



**L'encombrement des balcons peut rendre inopérante cette règle.**



Représentation générale du C+D  
© métalétech.com

## ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES

- Barrage du gaz difficile à manœuvrer ;
- Stationnement anarchique au niveau des façades accessibles entraînant une difficulté lors de la mise en station du MEA ;
- Primo intervenants pris à partie par les habitants en panique ;
- Stockage important de mobilier au niveau des rez-de-jardin ayant favorisé la propagation aux façades ;
- Inadéquation entre l'attendu (ordre de mission) et le réel (situation à l'arrivée) ;
- Importante charge calorifique sur les balcons (stockage hétéroclite) ;
- Recensement des impliqués difficile (confusion habitants/badauds...)
- Bilan des dégâts : 4 appartements totalement détruits et 4 partiellement.



## ÉLÉMENTS FAVORABLES

- + Horaire et saison de l'intervention (12°C, 21h42, habitants éveillés) ;
- + Réactions immédiates des primo-intervenants ;
- + Pré-sectorisation géographique par le chef de groupe avec 2 CATE (façade A et C) ;
- + Évacuation totale des immeubles avant l'arrivée des secours ;
- + Secteur urbanisé (rapidité des renforts, DECI...)
- + Sang-froid et collaboration entre les intervenants ;
- + Évolution permanente du dispositif (attaques extérieures puis coordination avec les attaques intérieures) ;
- + Gestion logistique de l'intervention (parc à matériels réalisé par les conducteurs de leurs propres initiatives).



## À RETENIR

- ✓ En cas de changement de situation ou en présence d'une situation avec de multiples appels, un message en transit pour les primo-intervenants permet de se conditionner à intervenir ;
- ✓ Équiper systématiquement **a minima** un binôme en ARI/caméra thermique et ce, quel que soit le motif de départ ;
- ✓ En cas d'opération d'envergure, une pré-sectorisation permet d'organiser et hiérarchiser les premières actions ;
- ✓ Considérer le risque lié aux fluides jusqu'à la fin de l'intervention (faire vérifier les coupures et se faire confirmer la mise en sécurité du dispositif par les différents prestataires) ;
- ✓ L'établissement des tuyaux en écheveaux lors d'un cheminement complexe se montre particulièrement efficient.



## LA NOTION DE FOYER(S) PRINCIPAL(AUX) ÉTEINT(S)

Le **guide de doctrine opérationnelle « feux de structures »** livre la définition des termes essentiels en gestion des opérations pour feux de structures de la manière suivante : [...]

- **Foyer(s) principal(aux) éteint(s) :** seuls quelques débris ou foyers résiduels restent actifs. Les opérations de déblai et/ou de surveillance démarrent ;
- **Feux éteint :** afin d'éviter les incompréhensions et les enjeux associés en termes de responsabilité, la notion de « feu éteint » doit être considérée comme l'objectif final à rechercher par le COS concernant le feu. C'est la fin des opérations de lutte.

Il est important de noter que la notion de feu éteint constitue la fin de l'opération de secours, les engins étant alors placés en position de « retour » vers le centre de secours.

## DOCUMENTATIONS



GDO – Incendies de structures © DGSCGC



Notions de prévention appliquées à l'opération © GFOR SDIS 13



Les différents feux © GFOR SDIS 13



JUROPS-COS © SDIS13